



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ

(Loire – 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

15/04/2025 - 20 heures

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2025

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mme Cindy TISSIER, Mr Frédéric GRANDPIERRE conseillers municipaux.

Absent : Mr Jérôme VRAY

Secrétaire de séance : Mme Cindy TISSIER

ORDRE DU JOUR

- Le procès-verbal du conseil municipal du 18/03/2025 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération 2025 14 D Vote des taux d'imposition 2025**

Madame le Maire rappelle les taux des impôts 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 24.82 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36.38 %
- taxe habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) : 6.98%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 et de les porter à :

TH : 6.98 %

TFPB : 24.82 %

TFPNB : 36.38%

- **Délibération 2025 15 D Admission en non-valeur**

Madame le Maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Montbrison a adressé à la mairie l'état d'admission en non-valeur de créances qui n'ont pu être recouvrées.

La somme totale s'élève à 55.30€ et concerne l'année 2023.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 55.30€.

Où, l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- L'admission en non-valeur des titres présentés pour un montant total de 55.30€ concernant l'année 2023

- L'imputation au compte 6541 de cette dépense

- Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ

(Loire – 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

15/04/2025 - 20 heures

• **Questions diverses**

- Le conseil est informé d'une demande d'achat de deux parcelles communales situées au pic de Chaudabry. Il est décidé de se rendre sur place ultérieurement afin de donner une réponse.
- Le conseil est informé que les locataires du 103 rue Antoine Lugnier ont fait la demande d'utiliser le jardin sous la cour d'école. 6 membres étant contre, 1 pour et 1 s'abstenant il sera donné réponse aux locataires que cela ne sera pas possible.
- Mme le Maire donne à lire le devis de l'entreprise DUVERT MENUISERIE pour le changement de deux volets au 231 rue Antoine Lugnier. Certains conseillers trouvant le montant élevé un deuxième devis sera demandé avant validation par Mme le Maire.
- Madame le Maire rappelle à la commission voirie que le chemin menant à la propriété de Mme PEYRON doit être regardé pour envisager des travaux.
- Madame le Maire informe le conseil que Mme BROSSIER (service eau à Loire Forez Agglomération) est venue en mairie déposer 2 types d'économiseurs d'eau afin de pouvoir essayer et commander la bonne référence.
- Un point est fait sur le devis du four pour la salle des fêtes. L'entreprise MAG PRO sera appelée pour le valider.
- Madame le Maire informe le conseil que le permis de construire pour le préau a été accepté. Il manque encore l'arrêté de subvention.
- Un point est fait sur les poubelles livrées par Loire Forez Agglomération qui sont toujours en attente d'être distribuées.
- Madame le Maire informe le conseil que la prise 380 de la salle des fêtes est opérationnelle et a fonctionné ce weekend.
- Madame le Maire informe le conseil que les marches extérieures en rondins devant la salle des associations sont abimées. Un devis sera demandé.
- Le conseil est informé que le dossier pour l'installation d'un abribus a été validé par la région. Le devis de la dalle sera validé et l'entreprise Rondino contactée pour la livraison de l'abri.
- Madame le Maire informe le conseil que le tirage au sort pour la liste préparatoire n'a pas pu avoir lieu sur Montbrison. La commune de Roche en Forez ayant été tirée au sort un tirage au sort public de 3 personnes sur la liste électorale de la commune sera prévue rapidement.
- Madame le Maire informe le conseil que des moutons divaguent toujours sur la commune. La DDPP a été informée. La propriétaire n'est pas joignable. Les responsables de balisage de chemin seront contactés afin de voir si une mise en place d'un passage peut être envisagé afin d'éviter les ouvertures de porte du parc.
- Madame Vanessa ZIEGLER DESTOUR fait un point sur la commission école et transport suite aux renseignements fournis par la région qui a la compétence transport. Il est rappelé que les parents ont le droit de monter dans le bus pour attacher leurs enfants. L'agent de la mairie a le droit de monter dans le bus pour attacher les enfants dont elle a la responsabilité en garderie, pour mettre fin à des chamailleries et aider le chauffeur du bus sur sa demande et pour vérifier les absents. Les agents ont l'obligation de faire



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ

(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

15/04/2025 - 20 heures

remonter à la mairie tout incident concernant les enfants et/ou leurs parents. La mairie pourra ainsi signaler par mail tout problème aux personnes concernées. Il est rappelé que la commune n'ayant pas la compétence transport c'est la région qui est responsable de ce qui se passe dans le bus. La commune n'a pas l'autorité pour interdire qui que se soit de monter dans le bus.

Madame Vanessa ZIEGLER DESTOUR informe le conseil que la région va faire un rappel des règles à respecter lors des trajets scolaires à tous les parents ayant des enfants inscrits au RPI suite aux incidents remontés sur la ligne Lérigneux-Verrières.

- Monsieur Laurent Griot fait un point sur l'animation : le projet "Sentinelles Bi'eauClimatiques" organisée et animée par Loire Forez Agglomération qui a eu lieu le 24 mars.

Le conseil est informé que la mairie sera fermée du 21 au 27 avril.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00. La prochaine réunion est fixée pour le 10 juin à 20h.

Approuvé le 10/06/2025, à Roche-en-Forêt

Le Maire, Christelle MASSON

Le secrétaire de Séance, Cindy TISSIER



